



Autolib' Métropole

16 rue de la Banque
75002 Paris

Tél : 01 80 18 92 00
www.autolibmetropole.fr



DELIBERATION 2014 010 – Approbation du compte administratif 2013

Séance du Comité syndical du 27 02 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 du Préfet de la Région d'Ile-de-France, autorisant la création d'Autolib' Métropole,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu le rapprochement des comptes entre la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable public,
Vu les statuts d'Autolib' Métropole,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Article premier : DONNE ACTE des opérations effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice 2013 présentées dans le compte administratif joint en annexe. Ci-dessous la synthèse par section :

Section Fonctionnement en euros :

- Recettes :	4 852 034,00
- Dépenses :	5 395 470,76

Soit un déficit de fonctionnement de l'exercice 2013 : **- 543 436,76**

Soit un report global de d'excédent de fonctionnement + **951 702,61** euros dont **1 495 139,37** euros de report d'excédent de l'exercice 2012.

Section Investissement en euros :

- Recettes:	3 399 290,42
- Dépenses:	10 705 400,63

Soit un déficit d'investissement de l'exercice 2013 : **- 7 306 110,21**

Soit un report global de d'excédent d'investissement de + **12 981 232,98** euros dont **20 287 343,19** euros de report d'excédent de l'exercice 2012.

Soit un EXCEDENT global de clôture 2013 : + 13 932 935,59

Article deuxième : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2013 dont les résultats sont présentés par chapitre dans l'annexe jointe.

Adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente du Comité syndical
Christine BRUNEAU
Pierre ARRIL

DELIBERATION 2014 010 – Approbation du compte administratif 2013

Séance du Comité syndical du 27 février 2014

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives, en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice 2013 de l'ordonnateur et doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, les écritures dégagent en synthèse les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 5 395 470,76	G 4 852 034,00
	Section d'investissement	B 10 705 400,63	H 3 399 290,42
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C 0,00	I 1 495 139,37
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D 0,00	J 20 287 343,19
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 16 100 871,39	=G+H+I+J 30 033 806,98
RESTES A REALISER A REPORTER EN N +1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	=K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	5 395 470,76 =A+C+E	6 347 173,37 =G+I+K
	Section d'investissement	10 705 400,63 =B+D+F	23 686 633,61 =H+J+L
	TOTAL CUMULE	16 100 871,39 =A+B+C+D+E+F	30 033 806,98 =G+H+I+J+K+L



Autolib' Métropole

16 rue de la Banque
75002 Paris

Tél : 01 80 18 92 00
www.autolibmetropole.fr

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le compte administratif 2013 d'Autolib' Métropole joint en annexe.

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le compte administratif de l'exercice 2013.

Je vous prie, mes chers (ères) collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Comité syndical

Julien BARGETON